



# VACANCES D'HIVER 2023

## Centre de loisirs 3-11 ans

### LE PROGRAMME DU CENTRE DE LOISIRS

**Du lundi 6 au  
vendredi 10 février**

## Les astres et nous

Pour cette première semaine de vacances, levons la tête vers le ciel ! À travers diverses activités, il est question de rendre l'astronomie accessible et d'éveiller la curiosité sur cette thématique.



**Du lundi 13 au  
vendredi 17 février**

## Alerte Paparazzis !

Entrons dans l'univers des photographes de presse.



# FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

## Possibilités d'accueil

### Type d'accueil

#### Le matin :

vous amenez votre enfant entre 7h30 et 9h et venez le chercher entre 11h30 et 12h

#### L'après-midi :

vous amenez votre enfant entre 13h30 et 14h et venez le chercher entre 17h et 18h

#### Journée complète :

vous amenez votre enfant entre 7h30 et 9h et venez le chercher entre 17h et 18h

### Les groupes

Les groupes d'enfants sont constitués en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant.

**3 ans** : les frimousses    **4/5 ans** : les loustiques    **6/7 ans** : les aventuriers

**8/9 ans** : les moussaillons    **10/11 ans** : le club 10/11

### Informations pratiques

**S'adresser au bureau des affaires scolaires aux horaires d'ouverture.**

**Pour les enfants ayant déjà un dossier** (pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire ou le centre de loisirs pour l'année 2022/2023), il suffit de faire vos réservations sur l'espace famille ou sur place au service scolaire. La grille d'inscription à imprimer est également disponible sur l'espace famille.

**Pour tout nouveau dossier se munir :**

- du carnet de santé
- du quotient familial 2023 ou avis de situation déclarative 2022
- du n° d'assurance extrascolaire ou de responsabilité civile

### Tarifs

Une grille est établie selon le quotient familial. La facture est disponible sur l'Espace famille le mois suivant (tarifs disponibles au guichet unique et sur l'Espace Famille). **Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier de l'enfant n'est pas complet.** Aucune inscription ou annulation ne sera prise par téléphone. En cas d'absence pour maladie, justifiée par certificat médical, la journée sera décomptée.

**Pour plus d'informations,  
rendez-vous sur l'Espace Famille :**  
**[vif.espace-famille.net](http://vif.espace-famille.net)**

